



**MUNICIPALITÉ**  
**DE**  
*Saint-Valère*

**Briller par son audace**

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es) :

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand, Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2025-03-99 / DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de procéder à l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide pour la poursuite de ses services;

**CONSIDÉRANT** les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **Abat de poussière** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 mars 2025**.

*Annick Girouard*

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim